

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Juin 2019

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

1^{ER} TRIMESTRE 2019

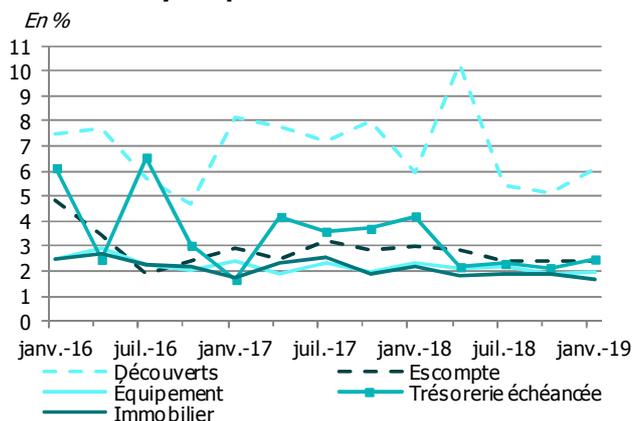
Après le repli observé en fin d'année 2018, le cout du crédit aux entreprises évolue à la hausse au premier trimestre 2019.

- Les taux des découverts demeurent très volatils selon les montants, mais le taux moyen augmente à 6,05 % (+89 pdb).
- Le taux moyen des crédits de trésorerie échancée progresse également à 2,48 % (+34 pdb). La durée moyenne de ces financements s'allonge à près de 5 ans (contre moins de 3 ans au trimestre précédent).
- Le taux moyen des crédits à l'équipement enregistre une faible hausse, tout en restant à un niveau bas, soit 1,96 % (+8 pdb). Les crédits à l'équipement représentent l'essentiel des nouveaux financements hors découverts (82,4 %). Leur durée moyenne diminue légèrement (11 ans, contre 12 au trimestre précédent).
- Seul le taux moyen des crédits immobiliers affiche un recul à 1,66 % (-25 pdb). La durée moyenne de financement diminue à 18 ans (contre 20 au trimestre précédent).

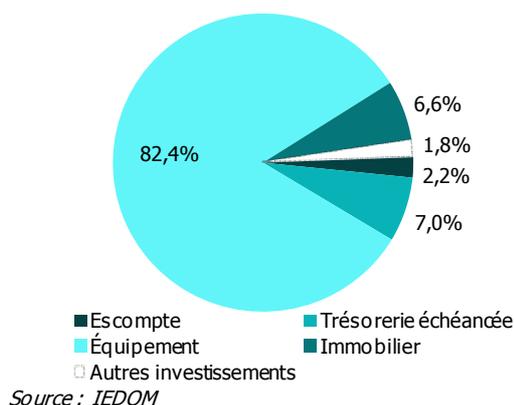
Les taux pratiqués en Martinique restent en moyenne supérieurs à ceux appliqués au niveau national, en lien notamment avec des couts de structure plus élevés et une proportion de très petites entreprises (TPE) plus importante. Par ailleurs, en Martinique, les durées des crédits sont globalement plus longues et les financements sont presque exclusivement souscrits à taux fixe, ce qui n'est pas le cas en France entière.

Caractéristiques des nouveaux crédits

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



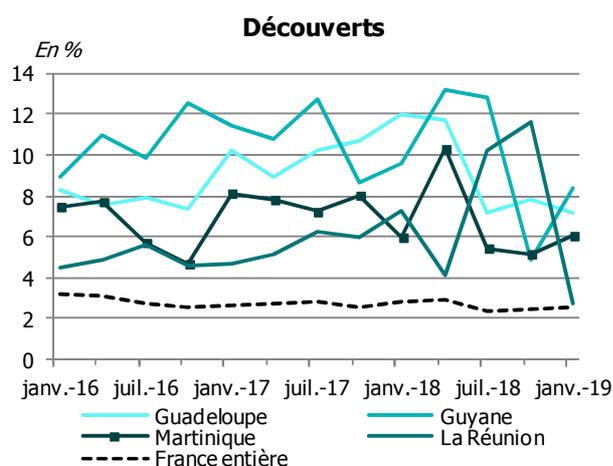
Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)



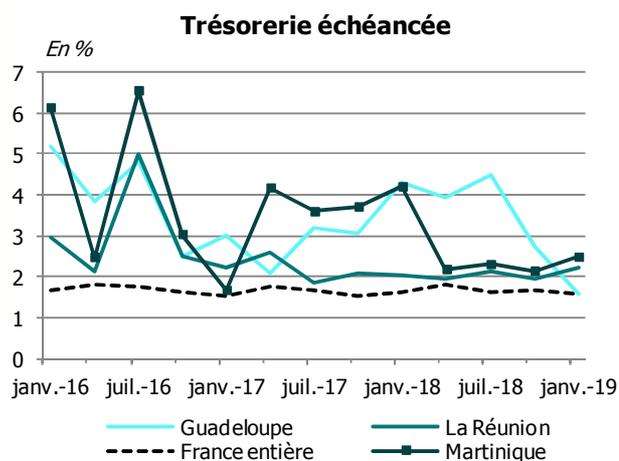
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T1 2019		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2018		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière
Découverts	6,05	2,58	5,16	2,46	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	2,48	1,56	2,14*	1,69	59	20	98	35	4,90	1,60
Équipement	1,96	1,34	1,88	1,40	136	107	99	84	2,95	1,22
Immobilier	1,66*	1,60	1,91*	1,58	219*	186	100*	94	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

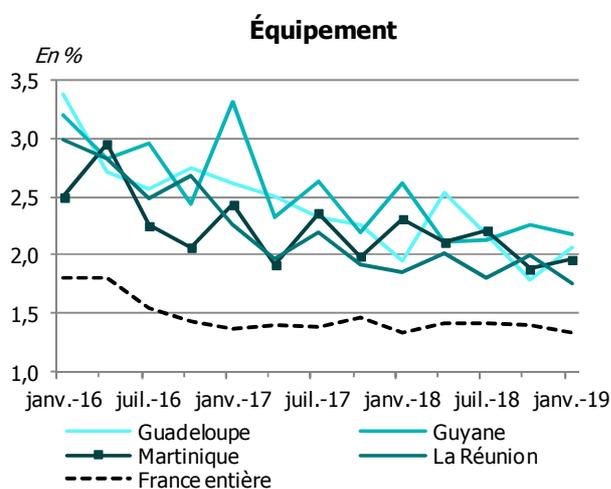
Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



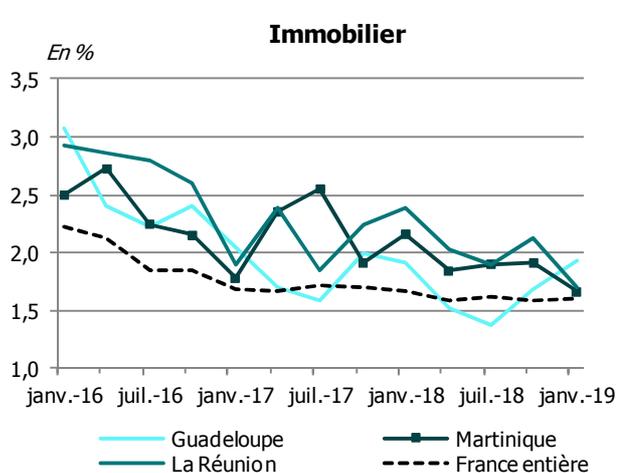
Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique, elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.